

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MERCREDI 18 JUIN 2025**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 15

NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 12

AYANT DONNÉ POUVOIR : 6

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 6

Le 18 juin 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Jean ARPIN à la Rosière, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, 1^{er} vice-président .

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Michelle ANXIONNAZ, Françoise BESNARD, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Laurent CHELLE donne pouvoir à Laurent CHELLE

Gérard VERNAY donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Nicolas MORIN donne pouvoir à Françoise BESNARD

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Gérard MATTIS donne pouvoir à Patrick MARTIN

EXCUSÉS

Bourg-Saint-Maurice : Morgan LELANN

Sééz : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Villaroger : Alain EMPRIN

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Patrick MARTIN est désigné secrétaire de séance

2025-150 *CONTRAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE ET L'ASSOCIATION PATRIMOINE EN TARENTEISE POUR L'ORGANISATION DES CONCERTS DU 34^E FESTIVAL BAROQUE DE TARENTEISE*

L'association Musique et Patrimoine en Tarentaise a proposé à la communauté de communes de Haute-Tarentaise une programmation décentralisée de concerts rayonnant sur les communes de Haute-Tarentaise.

Les communes de Les Chapelles, Sainte-Foy-Tarentaise, Tignes et Sééz ont fait le vœu de programmer des concerts du 2 au 25 août 2025.

Dans le cadre du développement culturel global du territoire, il est proposé que la communauté de communes de Haute Tarentaise s'associe à l'association Musique et Patrimoine en Tarentaise pour assurer la promotion et la diffusion de leurs concerts.

La participation financière de la communauté de communes de Haute-Tarentaise et des communes associées a été fixée à la somme de 10 000 € répartie comme suit :

- 1 concert à Sainte Foy Tarentaise : 2 500 €
- 1 concert à Sééz : 2 500 €
- 1 concert aux Chapelles : 2 500 €
- 1 concert à Tignes : 2 500 €

Aussi il est proposé que la communauté de communes participe à hauteur de 50% au financement de chaque concert, sauf pour le concert des Chapelles pris en charge à 100%, soit un total de **6 250 €**.

Le contrat 2025, annexé à la présente délibération, fixe les conditions de collaboration entre la communauté de communes de Haute-Tarentaise et l'association Musique et Patrimoine en Tarentaise.

Le conseil communautaire, l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de participer au financement des concerts de l'association Musique et Patrimoine en Tarentaise sur les communes de Sainte Foy Tarentaise, Tignes, Les Chapelles et Sééz, pour un montant de 6 250 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat entre la communauté de communes et l'association Musique et Patrimoine en Tarentaise, annexé à la présente délibération, ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Pour le président empêché

Jean-Claude FRAISSARD

1^{er} vice-président



MUSIQUE ET PATRIMOINE EN TARENTEISE
Association Loi 1901 N° W731006725
SIRET 398 903 021 0001 Code APE 9002Z
TVA Intracommunautaire FR 93 398 903 021



Place St Pierre 73600 MOUTIERS
Tél : 07 89 04 77 36
contact@festivaldetarentaise.com
www.festivaldetarentaise.com
Suivez-nous sur   

CONTRAT d'organisation de concert 34^e Festival Baroque de Tarentaise

Entre : **MUSIQUE ET PATRIMOINE EN TARENTEISE**

Association loi 1901 - Siège social : Place Saint Pierre 73600 Moutiers

Siret : 39890302100010 - TVA intracommunautaire FR93398903021 - Code APE : 9001 Z

Licence entrepreneur de spectacle – En cours (récépissé de déclaration 03-06-2023)

Représentée par Bruno BERTHIER président, d'une part

et

La Communauté de communes de Haute-Tarentaise, rue St Pierre 73700 Séez

Représentée par Yannick AMET président d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

MUSIQUE ET PATRIMOINE EN TARENTEISE (FESTIVAL BAROQUE DE TARENTEISE)

S'engage à donner QUATRE CONCERTS ci-dessous définis et dans les programmes musicaux suivants :

Ensemble Gesualdo Six (polyphonies sacrées) – 2 août 2025 à 21h – Église de Séez (6 chanteurs)

Marianne Piketty et le Concert Idéal (Frank Martin entre J.S. Bach et A. Vivaldi) 3 août 2025 à 21h – Église de Ste Foy Tarentaise (11 musiciens)

Ensemble Alkymia (Musiques baroques et traditionnelles de Bolivie) - 4 août 2025 – Concert à 20h Église des Chapelles & bal traditionnel à 21h30 salle des fêtes des Chapelles. (6 musiciens et 10 chanteurs)

Ensemble L'Achéron (Du Cap-Vert au Brésil : musiques baroques de la diaspora portugaise) 5 août 2025 à 18h – Église de Tignes Les Boisses (5 musiciens et 1 chanteuse)

A LA CHARGE DE MUSIQUE ET PATRIMOINE EN TARENTEISE :

- Convention d'occupation d'église avec l'archevêché (condition de validité du présent contrat)
- Mise en place de l'église pour l'accueil des musiciens et du public / Remise en état après le concert
- Assurance responsabilité organisateur de spectacle
- Communication, information, affichage

- Régie orchestre et régie lumière / Billetterie, accueil du public
- Frais artistiques : cachets, charges sociales, déplacements et logement des musiciens

A LA CHARGE DES SITES :

- Demande d'autorisation au prêtre affectataire et mise à disposition du lieu culturel pour le concert
- Information/Communication locale à l'aide des outils fournis par le Festival
- Prise en charge par chaque site des repas des artistes le soir du concert, avant la représentation

MONTANT DE LA PARTICIPATION : 10 000 € (soit 2500 € par soirée) dont :
6250 € facturés à la CCHT (soit 100 % du montant du concert des Chapelles et 50 % du montant des concerts de Séez, Sainte-Foy-Tarentaise et Tignes)
1250 € facturés à la commune de Sainte-Foy-Tarentaise
1250 € facturés à la commune de Séez
1250 € facturés à Tignes Développement

BILLETTERIE : Elle est acquise par Musique et Patrimoine en Tarentaise

CONTRAT EN DEUX EXEMPLAIRES, DONT UN A NOUS RETOURNER (par mail)

Fait le 12 mai 2025 à Moûtiers,

Signatures

Pour la Communauté de Communes,

Pour Musique et Patrimoine
Bruno Berthier,
Président



MUSIQUE ET PATRIMOINE EN TARENTEISE

Association Loi 1901 N° W731006725

Place Saint Pierre 73600 MOUTIERS

Tél : 07 89 04 77 36

contact@festivaldetarentaise.com

TVA Intracommunautaire N°FR 98 903 024

Entrepreneur du Spectacle Vivant L. N° 237-4105

SIRET: 399 903 021 00810 code APE 9002Z

